

LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or

FEVRIER 2020 - Numéro 186



Informations Mairie

Ouverture au public les samedis 8 et 22 février
de 9h00 à 12h00

✓ **Un accueil**

Les Lundis de 14H00 à 17H00

Les Mardis, Mercredis et Jeudis de 10H00 à 12H00

Les Vendredis de 13H30 à 16H00

✓ **Un standard téléphonique : 04 78 91 24 02**

✓ **Un site internet : www.curis.fr**

✓ **Une page facebook qui résume les informations du site**

✓ **Un bulletin mensuel : le Têtu, distribué dans votre boite aux lettres postale.**

Vous préférez la version dématérialisée du Têtu ?

Faites-le savoir à tetu.curis@gmail.com ou consultez-le sur www.curis.fr

Votre association a une information à transmettre aux curissois ?

Faites-le à tetu.curis@gmail.com

PARTICIPATION CITOYENNE :
Un moyen pour protéger ses voisins, son quartier.



Afin d'éviter des incivilités (cambriolages, dégradations...) et de protéger son proche environnement, la participation citoyenne s'ajoute à l'action de la gendarmerie.

Une proposition vous avait été soumise l'année dernière par la commune. Elle réitère sa proposition !

L'idée est que des volontaires curissois issus de différents quartiers renforcent leur vigilance et signalent à la gendarmerie des faits ou des personnes suspects. Ces volontaires peuvent également ramasser le courrier de leurs voisins partis en vacances, surveiller les habitations ou les démarcheurs...

Par un signalement, la gendarmerie interviendra. Ce ne sont pas aux volontaires d'intervenir.



Vous, citoyens ; la commune de Curis et la gendarmerie œuvreront ensemble et solidairement pour le bien-être de tous.

Qu'en pensez-vous ?

Si vous êtes intéressé(e) pour être l'un(e) de ces volontaires, nous vous remercions de contacter le secrétariat de la Mairie soit par téléphone, soit par mail : secretariat@curis.fr

LE RECENSEMENT : C'EST IMPORTANT !



Recensement de la population 2020 sur Curis

Cette année, le recensement aura lieu du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020**.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Nous vous remercions et comptons sur votre collaboration et votre réactivité pour mener à bien ce recensement !

Un agent recenseur se présentera chez vous (soit Mme Le Denmat, soit M. Arrighi), muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Répondre en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous remettra lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Pour en savoir plus, consultez le site le recensement-et-moi.fr

« Les dotations de l'Etat pour le budget de la commune dépendent directement du recensement et du taux de participation des habitants de la commune. Merci pour votre implication. »

ELECTIONS 2020 : MUNICIPALES ET METROPOLITAINES

Rdv Les 15 et 22 mars à la salle du vallon de 8h à 18h

❖ **NOUS VOTERONS 2 FOIS le même jour** : une fois pour la Commune et une autre fois pour la Métropole de Lyon.

En effet, les conseillers métropolitains seront élus pour 6 ans, au suffrage universel direct, dans chacune des circonscriptions métropolitaines. Il existe 14 circonscriptions. Celle de Curis est celle du Val de Saône pour laquelle 14 sièges sont à pourvoir.

❖ **NOUS VOTERONS A LA SALLE POLYVALENTE DE CURIS et non à la mairie** : Les bureaux de vote seront distincts : un pour les élections municipales et un autre pour les élections métropolitaines. Ils seront regroupés dans le même bâtiment mais dans deux salles contigües.

❖ **VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE jusqu'au 7 Février** auprès de la mairie ou directement par internet sur le site service-public.fr

• **VOUS POUVEZ VERIFIER PAR VOUS-MEME** votre situation électorale directement en ligne et apporter les modifications nécessaires à votre état-civil.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

• **PROCURATIONS** : Chaque année, certaines procurations arrivent après le scrutin. Quel dommage !

Nous vous conseillons d'anticiper et de les faire dès que cela vous est possible. Ainsi, nous pourrons les prendre en compte.

Comme habituellement, nous faisons **appel aux bonnes volontés citoyennes** pour participer à l'organisation de **ces deux bureaux de vote** (tenue de permanence, dépouillement...). Merci de nous contacter à secretariat@curis.fr



PARTENARIAT AVEC AGDS D'ALBIGNY

La commune de Curis a un partenariat avec AGDS d'Albigny pour l'accueil des jeunes enfants les mercredis et les vacances scolaires. Les inscriptions pour les vacances de février ont débuté : n'hésitez pas !

Peut-être ne le savez-vous pas mais des temps d'accueil et des activités sont également proposés aux jeunes de 11 à 17 ans. Mercredi après-midi, vendredi soir et certains samedis après-midi sont réservés aux jeunes. Ces créneaux sont également ouverts aux curissois.

De même, un séjour ski est organisé chaque année. Cette année, il a lieu du 02 au 06 mars. Il reste de la place, n'hésitez pas !

Pour tout renseignement, merci de contacter le directeur :

Sylvain Derpion

Directeur de l'Accueil de Loisirs



Maison des associations

1 Voie Nouvelle

69250 Albigny sur Saône

Tél. 06 79 18 19 75

albijeunes@agds.fr

PEDIBUS de Curis ça marche !!!

4 LIGNES DE PEDIBUS DANS CURIS !
30% DES ELEVES CURISSOIS VIENNENT A PIED A
L'ECOLE

BRAVO A VOUS QUI SAVEZ PROFITER DE L'AIR FRAIS
MATINAL, QUI DECOUVREZ LE VILLAGE, LES REGLES
DE LA SECURITE PIETON ET QUI EN PLUS, PARTICIPEZ
A DIMINUER LE TRAFIC AUTOMOBILE DEVANT
L'ECOLE.

DES PASSAGES PIETONS SERONT BIENTOT REALISES
POUR VOUS FACILITER LE TRAJET.



ECLAIRAGE PUBLIC : des changements dans certains secteurs.



Le secteur Place de la Fontaine / Chemin des Carrières / Rue de la Trolanderie.

Comme évoqué dans d'autres numéros du Têtu, une réflexion est menée au niveau communal sur l'optimisation de l'éclairage public.

Pour le secteur Place de la Fontaine / Chemin des Carrières / Rue de la Trolanderie, le niveau d'intensité sera abaissé dans les semaines à venir. Les lanternes vont être changées afin de mieux diriger les faisceaux lumineux vers la route.

A ce jour, aucune programmation d'extinction n'est prévue mais rien n'est définitif !

Montée de l'Eglise.

En bas de la Montée de l'Eglise, un ou deux points lumineux vont être ajoutés au niveau du square.

Si vous avez des recommandations et/ou idées sur cette thématique au sein du village, n'hésitez pas à nous les transmettre. Celles-ci ne peuvent qu'enrichir notre réflexion qui évolue au fil du temps.

CHANTIER RESTAURATION DU PATRIMOINE : êtes-vous intéressés de participer à la restauration de la plaine du château ? Inscrivez-vous !

Plusieurs Associations locales et voisines qui œuvrent pour la rénovation du petit patrimoine local vont d'ici quelques semaines rénover des petits murs du bassin du Thou aux abords la plaine du château.

C'est l'occasion pour toutes bonnes volontés, personnes curieuses et motivées par le patrimoine de s'investir et d'apprendre à monter ou réparer des murs en pierres sèches

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter M. Xavier Duchenaux à PPS.Curissois@gmail.com

TRAVAUX : CHEMINEMENT DANS LE SQUARE - PLAINE DU CHATEAU

LE SENTIER DU SQUARE

Afin de traverser le Square de manière plus aisée, il a été décidé de remplacer le revêtement du sentier qui le traverse et de reprendre l'escalier qui le relie la montée de l'église pour rejoindre la salle du Vallon.

PLAINE DU CHATEAU : *Le projet de renaturation du Thou chemine de jour en jour à travers un univers de découvertes !*

Un jour, ce sera une conduite en grès ou une source claire et généreuse l'autre jour, ce sera une conduite en brique qui montre que l'eau est omniprésente.

Dans tous les cas, une chose est certaine ! Même si le Thou n'a pas encore pris possession de son lit, les chuintements de l'eau dans les canalisations mises au jour, le murmure des sources entre les pierres nous donnent déjà l'impression d'un cours d'eau retrouvé.

Un canal de pierre et le profil du lit primaire du Thou



Une conduite en poterie qui alimente le lavoir

LES EVENEMENTS A VENIR...
FEVRIER 2020

RECENSEMENT

- **16 JANVIER au 15 FEVRIER** : Merci de votre réactivité et participation.

ELECTIONS MUNICIPALES ET METROPOLITAINES

- **Le 7 FEVRIER** : DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vacances scolaires

- **Du 22 février au 8 mars**

Chez nos voisins

- **5 et 19 Février, 4 mars**

NEUVILLE SUR SAÔNE

Permanences du bus du droit par l'Ordre des avocats-Barreau de Lyon

Prendre rendez-vous au Restaurants du cœur, 11 avenue Gambetta Tel : 04 72 08 95 87